

Bilan des Emissions de
Gaz à Effet de Serre[®]
Année 2011

ALLIANCE EMPLOI
40 rue Eugène Jacquet
59708 Marcq-en-Baroeul



Utilisation du tableur Bilan carbone[®] d'une Entreprise industrielle ou tertiaire
Utilisation du tableur Bilan carbone[®] Version 7

SOMMAIRE

TABLE DES ABREVIATIONS.....	3
I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	4
Les activités.....	4
Les motivations	5
Le périmètre étudié	5
II. LE B.E.G.E.S	6
Publics concernés	6
Objectifs	6
Les étapes de la réalisation du B.E.G.E.S.	7
L'outil BILAN CARBONE® Version 7 (Mai 2012)	9
III. CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	10
IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	12
Le groupe de travail et l'origine des données	12
La collecte des données.....	12
Le lancement du projet.....	12
Le calendrier du projet	12
La clôture du projet	12
Renseignement tableaux	13
Les facteurs d'émission	13
Les incertitudes	13
V. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	14
Global.....	14
Par catégories	15
Par poste réglementaire	16
Par postes générateurs de GES.....	18
VI. PLAN D'ACTION	23
La définition des axes stratégiques	23
Introduction.....	23
Les pistes d'action	23
La hiérarchisation des actions envisagées et les résultats attendus.....	24
Le Plan d'Action.....	25
Définition	25
Contenu	25
TABLE DES ANNEXES.....	

TABLE DES ABREVIATIONS

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

CH₄ : Méthane

CO : Monoxyde de Carbone

CO₂ : Dioxyde de Carbone, gaz carbonique

GES : Gaz à Effet de Serre

HFC : HydroFluoroCarbure

ISO : International Standard Organization

NO₂ : Dioxyde d'Azote, oxyde nitreux

QSE : Qualité Sécurité Environnement

SF₆ : Hexafluorure de Soufre

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Les activités

Alliance Emploi est le 1^{er} groupement d'employeurs de France.

Il emploie globalement 800 personnes représentant environ 750 équivalent temps plein.

Les bureaux de la direction et des services administratifs sont basés à Marcq-en-Barœul

Il dispose également de 6 établissements régionaux : Amiens, Arras, Dunkerque, Villeneuve d'Ascq, Lens et Valenciennes.

Ses clients sont essentiellement localisés dans le Nord – Pas de Calais.

Les motivations

Ce B.E.G.E.S. est réalisé en application du décret 2011-829 du 11/07/2011.

Il comprend à la fois :

- L'évaluation des rejets des gaz à effet de serre (G.E.S.) globaux dans la configuration actuelle de la structure pour l'année 2011
- Des simulations de l'évolution de ces rejets tenant compte d'aménagements destinés à les réduire
- Des propositions d'actions à mettre en place pour les réduire, qui seront utilisées par le groupe de pilotage du projet pour élaborer le plan d'action correspondant

Le porteur du projet est le directeur de l'établissement de Valenciennes.

Le pilote du projet et le responsable administratif de la structure, basé à Marcq-n-Baroeul, ont été associés personnellement aux réunions intermédiaires.

Ils ont participé à la réunion de rendu des résultats et de validation des actions à mettre en place.

Le périmètre étudié

Le périmètre étudié intègre les bureaux de Marcq-en-Baroeul et les 6 établissements définis précédemment.

Compte tenu de l'activité spécifique de la structure, nous avons défini, en concertation avec l'équipe de pilotage du projet que le B.E.G.E.S.® de ALLIANCE EMPLOI intégrerait l'ensemble des données relatives à :

- L'énergie consommée pour chauffer et éclairer les locaux utilisés
- l'approvisionnement des matières premières (matériel et fournitures de bureau)
- l'utilisation de services
- les déplacements du personnel pour se rendre sur son lieu de travail, ainsi que dans le cadre de ses missions
- la production de déchets
- les immobilisations (bâtiments et matériel)

II. LE B.E.G.E.S

Publics concernés

(Application du décret 2011-829 du 11/07/2011 pris dans le cadre de l'application de l'article 75 de la loi 2010-788 du 12/07/2010 "Grenelle 2")

Personnes morales de droit privé comptant plus de 500 salariés équivalent temps plein en 2011 (en métropole), qui doivent le réaliser avant le 31/12/2012, puis ensuite le mettre à jour tous les 3 ans. (Dérogation possible si un premier bilan des émissions de GES a été établi entre le 11/07/2010 et le 11/07/2011)

Personnes morales de droit public de plus de 250 personnes, collectivités territoriales, état, qui doivent le réaliser selon un planning dépendant des actions déjà engagées (agenda 21 par exemple)

Objectifs

Quantifier les émissions et définir les potentiels de réduction

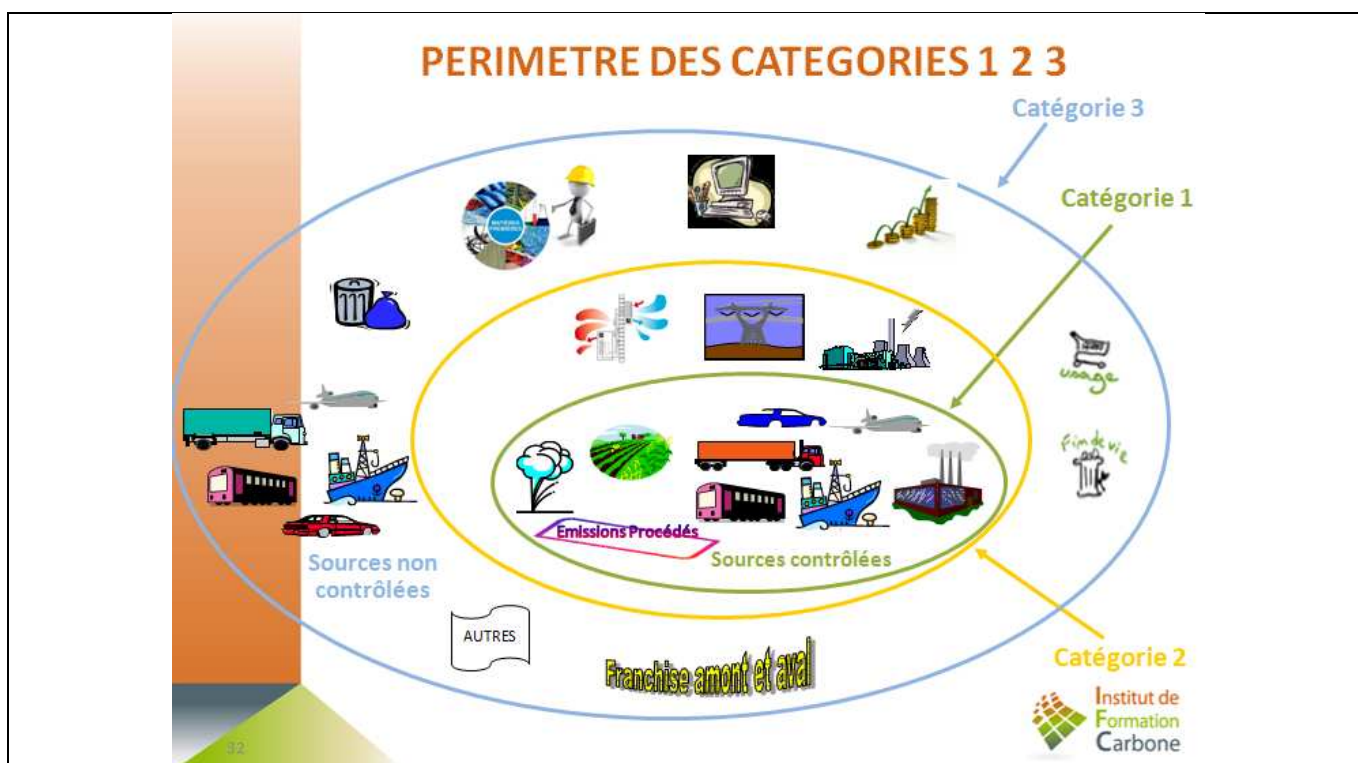
Le décret 2011-829 du 11/07/2011, et le guide méthodologique publié en septembre par le MEDDTL qui lui est associé, imposent maintenant de distinguer dans l'évaluation et dans la présentation des résultats (sous forme de 3 tableaux) :

- **les émissions directes liées à l'énergie** nécessaire au fonctionnement de l'outil de production (électricité, gaz, vapeur, ...)
- **les émissions indirectes liées à l'énergie** nécessaire au fonctionnement du reste de l'entreprise (chauffage, éclairage, ...)
- **les émissions indirectes hors énergie** résultant du fonctionnement du reste de l'activité (approvisionnement des matières premières, transports, déplacements des salariés, déchets, ...)

Les 2 premières catégories d'émission doivent obligatoirement être prises en compte.

Certaines émissions de la 3^{ème} catégorie peuvent être exclues si une pré-évaluation a montré qu'elles représentent a priori moins de 5% du bilan global des émissions de G.E.S. et que cette exclusion est justifiée dans le rapport de présentation des résultats du bilan.

Etablir et communiquer sur le rapport et la synthèse des actions



Les étapes de la réalisation du B.E.G.E.S.

La constitution du groupe de travail et la sensibilisation des différents intervenants

La définition du champ de l'étude

- Année de référence
- Périmètre organisationnel (fonctionnement de la structure) ou opérationnel (activités de la structure génératrices d'émissions)

La collecte et l'archivage des données pertinentes (traçabilité)

L'exploitation et la mise en forme des données

Avec les outils **BILAN CARBONE® Version 7 (mai 2012)** pour les personnes morales de droit public ou privé et développé par l'ADEME en mai 2012 et **BILAN CARBONE® Multisites** (intégration de plusieurs Bilans individuels), pour comptabiliser et hiérarchiser les émissions des 6 GES (Gaz à Effet de Serre) ceux qui font l'objet d'accords internationaux, dans un laps de temps raisonnable, grâce à un mélange de calculs et d'observations.

Cette phase intègre les étapes suivantes :

- Intégration des données collectées
- Consolidation des résultats selon les 24 postes du décret 2011-829 du 11/07/2011
- Exploitation et analyse technique des résultats : analyse des incertitudes, simulations intégrant les objectifs de réduction (individuels et en volume global), ...
- Analyse de la vulnérabilité : anticipation d'évolutions de coûts, anticipation de l'évolution de la réglementation (quotas par ex), évolution de la taxation...

La rédaction du rapport de synthèse

Qui sera présenté selon le format spécifique défini dans le décret 2011-829, en associant :

- les informations administratives
- la justification de la prise en compte ou non de certaines émissions
- la justification des calculs
- une synthèse des résultats selon les 24 "postes officiels"
- une hiérarchisation des sources potentielles d'émissions de GES, afin de détecter les points sensibles ou ceux sur lesquels une attention particulière doit être portée.
- une évaluation des objectifs de réduction par action et globaux

Le lancement et le suivi du plan d'action

- Définition des objectifs de réduction avec les décideurs et le personnel concerné
- Evaluation du volume global de réduction attendu
- Définition et hiérarchisation des actions à engager
- Définition des moyens, délais et responsable de la conduite des actions décidées
- Définition du planning des revues périodiques, avec mise en place d'indicateurs de suivi

La communication sur les résultats et le plan d'action

- Communication en interne
- Communication vers l'extérieur, avec obligation de renseigner le site internet de la structure pendant 1 mois minimum
- Information du Préfet

L'outil BILAN CARBONE® Version 7 (Mai 2012)

C'est la dernière version de l'outil mis au point par l'ADEME pour comptabiliser et hiérarchiser les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) dans un laps de temps raisonnable, grâce à un mélange de calculs et d'observations.

Les GES pris en compte dans la méthode sont essentiellement ceux qui font l'objet d'accords internationaux :

CO₂ (gaz carbonique), CH₄ (méthane), N₂O (oxyde nitreux), HFC (hydrofluorocarbures), PFC (perfluorocarbures) et SF₆ (hexafluorure de soufre). Cette liste a été confirmée par l'arrêté du 24/08/2011.

Les calculs des émissions, les résultats par poste et les résultats globaux sont exprimés en équivalent CO₂, qui devient l'unité de référence.

Les graphiques peuvent être présentés sous forme d'histogrammes chiffrés ou de camembert en %.

Ils sont intégrés dans le rapport d'étude.

L'outil permet de gérer les incertitudes résultants de la qualité des données collectées ou de la non disponibilité de certaines données.

Il permet également de réaliser les modélisations techniques et économiques d'aide à la prise de décisions.

Il dispose d'un système d'extraction qui permet de présenter facilement les résultats globaux conformément aux préconisations du décret 2011-829 du 11/07/2011

Qu'est ce qu'une tonne équivalent CO₂?

1 T équ.CO₂ = 5000 kms en voiture 5-6 CV

1 T équ.CO₂ = 3 AR Paris-Marseille en avion de ligne

1 T équ.CO₂ = fabrication de 500 kg de papier (220 ramettes)

Un français par sa consommation émet environ 9 T équ.CO₂ par an.

L'objectif de réduction du "facteur 4" est de diviser par 4 cette consommation à l'horizon 2050.

III. CONTEXTE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce contexte du changement climatique s'articule sur deux problématiques :

o La raréfaction des énergies fossiles

Depuis la révolution industrielle, on assiste à une surconsommation de l'énergie fossile, qui est une ressource épuisable :

- Les émissions de CO₂ provenant des combustibles fossiles ont été multipliées par 4 depuis 1950
- Elles représentent 85 % des émissions mondiales de GES

o Le réchauffement de la planète

Ce changement climatique et en particulier le réchauffement de la planète est dû à un effet de serre excessif.

Initialement l'effet de serre est un phénomène naturel qui permet à la planète de garder des conditions propices au développement de la vie. Il se traduit par le fait que certains rayons réfléchis du soleil sont emprisonnés par l'atmosphère et restent au niveau de celle-ci pour permettre à la planète de garder une température naturelle moyenne de l'ordre de 15 °C.

L'émission excessive de certains Gaz à Effet de Serre (GES) provoque une captation plus importante des rayons du soleil et un déséquilibre de ce phénomène naturel.

Ce phénomène, qui a été démontré par plusieurs scientifiques, devrait entraîner un réchauffement de la planète ainsi que des phénomènes météorologiques extrêmes.

Il faut donc anticiper cette situation pour permettre à la fois de préserver l'activité économique et de protéger l'Environnement et de déterminer notre vulnérabilité / sensibilité à l'émission de Carbone.

La prise de conscience du problème par les grandes autorités mondiales a donné lieu à différents sommets internationaux :

- Le sommet de Rio (sommet international, 1992) appelait à la responsabilité internationale pour sauvegarder la planète, ce qui a engendré la prise de mesures pour limiter les GES.
- Le protocole de Kyoto (protocole international, 1997), ratifié par un bon nombre de pays a identifié certains GES comme prépondérants, dont ceux qui sont comptabilisés actuellement dans le **BILAN CARBONE®**.
- Le sommet de Copenhague (sommet international, 2009), auquel ont participé pour la première fois les deux grandes "puissances" émettrices de GES que sont les Etats Unis et la Chine, A défini les prémices d'un accord qui sera approfondi dans les prochaines années par les grandes instances décisionnaires mondiales.

- Le sommet de Durban (2011)
création d'un groupe de travail sur la définition d'une feuille de route pour le post-Kyoto.

De son côté, la France a développé les principales actions suivantes pour lutter contre le réchauffement climatique :

- En 2002 mise en place de l'observatoire National sur les effets du réchauffement climatique.
- En 2003 programme de lutte contre le changement climatique.
- Suite au Grenelle de l'environnement 1 (2007), le Grenelle de l'environnement 2 (juillet 2010) fixe des mesures nationales pour atteindre les objectifs fixés par la loi Grenelle 1. La loi Grenelle 2 du juillet 2010 prévoit en particulier la réalisation obligatoire du Bilan Carbone® pour les entreprises de plus de 500 salariés, exerçant leur activité dans un secteur "fortement émetteur", pour les établissements publics de plus de 250 personnes et les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.
- En 2010, a été lancé le processus de concertation pour le Plan national d'Adaptation au Changement Climatique, qui définit les actions de réduction à l'horizon 2020.
- Le décret 2011-829 du 11/07/2011 impose maintenant la réalisation du BEGES (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre) aux personnes morales de droit privé comptant plus de 500 salariés équivalent temps plein en métropole en 2011, ainsi qu'aux personnes morales de droit public de plus de 250 personnes.

IV. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le groupe de travail et l'origine des données

Les données ont été collectées auprès :

- du service administratif basé à Marcq-en-Baroeul
- des responsables des 6 établissements régionaux

Elles concernent l'année 2011.

La collecte des données

Le lancement du projet

L'engagement de la Direction dans ce projet a été formalisé par la signature du bon de commande par le Directeur général le 30/06/2012.

Il a ensuite annoncé et présenté cette démarche aux directeurs des 6 établissements lors de la réunion de direction du 20/07/2012.

Les données ont été collectées par le porteur du projet, sur la base du support de collecte "Données nécessaires pour la réalisation – Révision 1", remis et explicité lors de la réunion de lancement du 12/07/2012 puis validées par le porteur du projet avant remise à ACORE.

Le calendrier du projet

Nous avons organisé une réunion d'avancement du projet le 24/10/2012.

Elles ont été complétées d'échanges téléphoniques et mail les 22/11/2012 et 06/03/2013.

La clôture du projet

La clôture du projet et la finalisation du plan d'action ont eu lieu le 29/03/2013.

Le logiciel a été remis au porteur du projet, qui en assurera la maintenance, à cette occasion.

Renseignement tableurs

Nous avons renseigné un tableur pour l'année 2011.

Compte tenu de l'activité de la structure, les onglets suivant ne sont pas renseignés :

- "hors énergie" → pas d'émissions directes de GES
- "futurs emballages" → pas de réalisation d'emballages par la structure
- "fret" → pas de transports de marchandises pris en charge par la structure
- "utilisation" et "fin de vie" → hors périmètre

Le détail du renseignement des onglets se trouve en annexe 1

Les informations utilisées ainsi que leur origine sont regroupées dans le document de synthèse de l'annexe 2.

Les facteurs d'émission

Les facteurs d'origine ADEME pris en compte sont spécifiés dans le tableur.

Les incertitudes

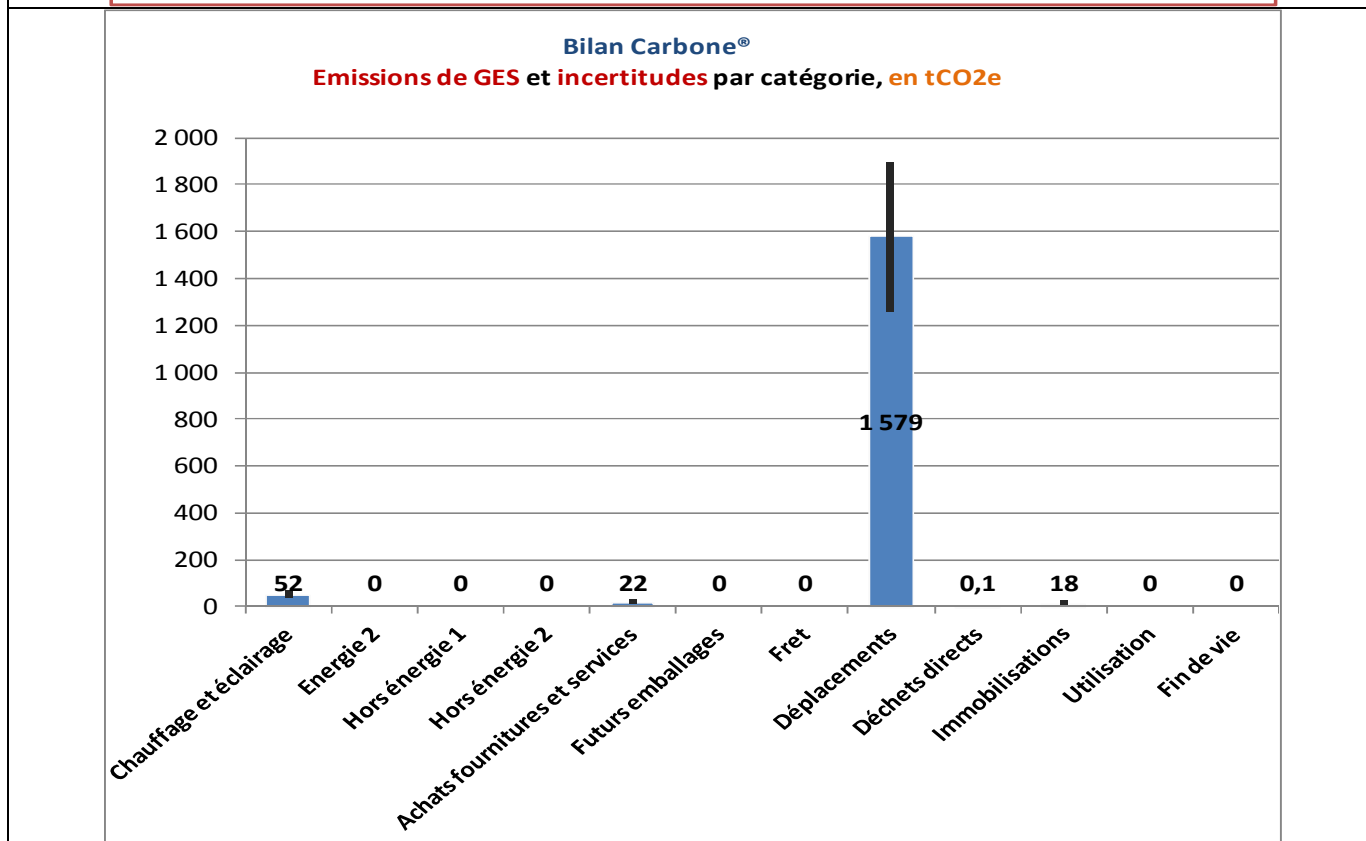
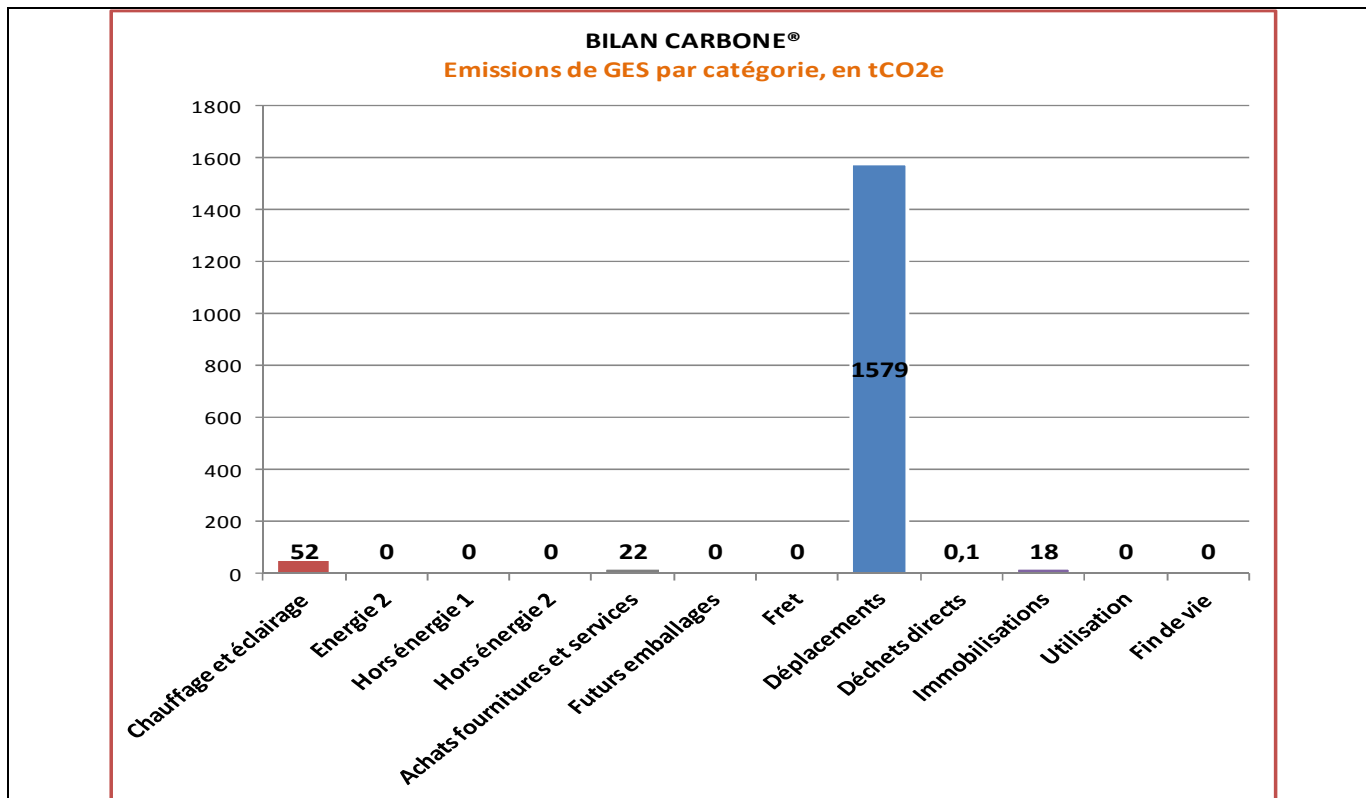
La consommation d'énergie pour chauffer et éclairer les bâtiments loués sont incluses dans les charges. Nous avons donc utilisé pour les évaluer des données statistiques par m² de bureau issues de statistiques de l'onglet "utilitaire" du tableur, du guide des facteurs d'émissions ADEME V6.1, ainsi que de coûts moyens pour l'année 2011 issus des statistiques du ministère du Développement Durable. De ce fait, nous avons affecté d'un facteur d'incertitude de 30% les consommations de gaz naturel et de 15% celles d'électricité.

Pour les autres données, nous avons, après vérification de leur pertinence par rapport aux informations disponibles, utilisé les incertitudes par défaut du tableur.

Les incertitudes prises en compte sont justifiées dans l'annexe 1 et spécifiées dans les différents tableurs utilisés.

V. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

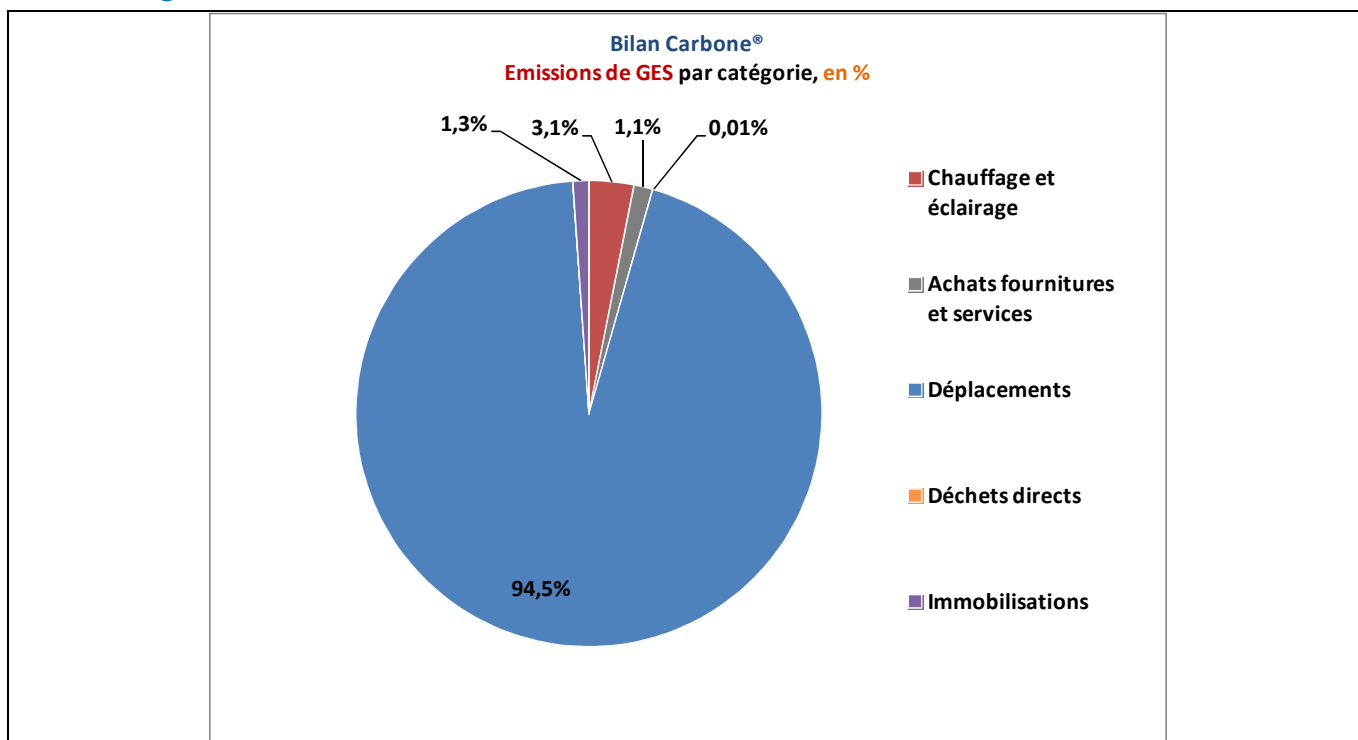
Global



Recap CO2e	Emissions		Incertitudes	
	t CO2e	Relatives	t CO2e	%
Chauffage et éclairage	52	3,1%	17	32%
Energie 2	0		0	
Hors énergie 1	0		0	
Hors énergie 2	0		0	
Achats fournitures et services	22	1,3%	10	47%
Futurs emballages	0		0	
Fret	0		0	
Déplacements	1579	94,5%	316	20%
Déchets directs	0,1	0,01%	0,05	46%
Immobilisations	18	1,1%	9	50%
Utilisation	0		0	
Fin de vie	0		0	
Total	1671	100%	352	21%

Les émissions globales de gaz à Effet de Serre de la structure représentent 1671 T équ.CO₂, ce qui correspond aux émissions annuelles d'une commune de 185 habitants.

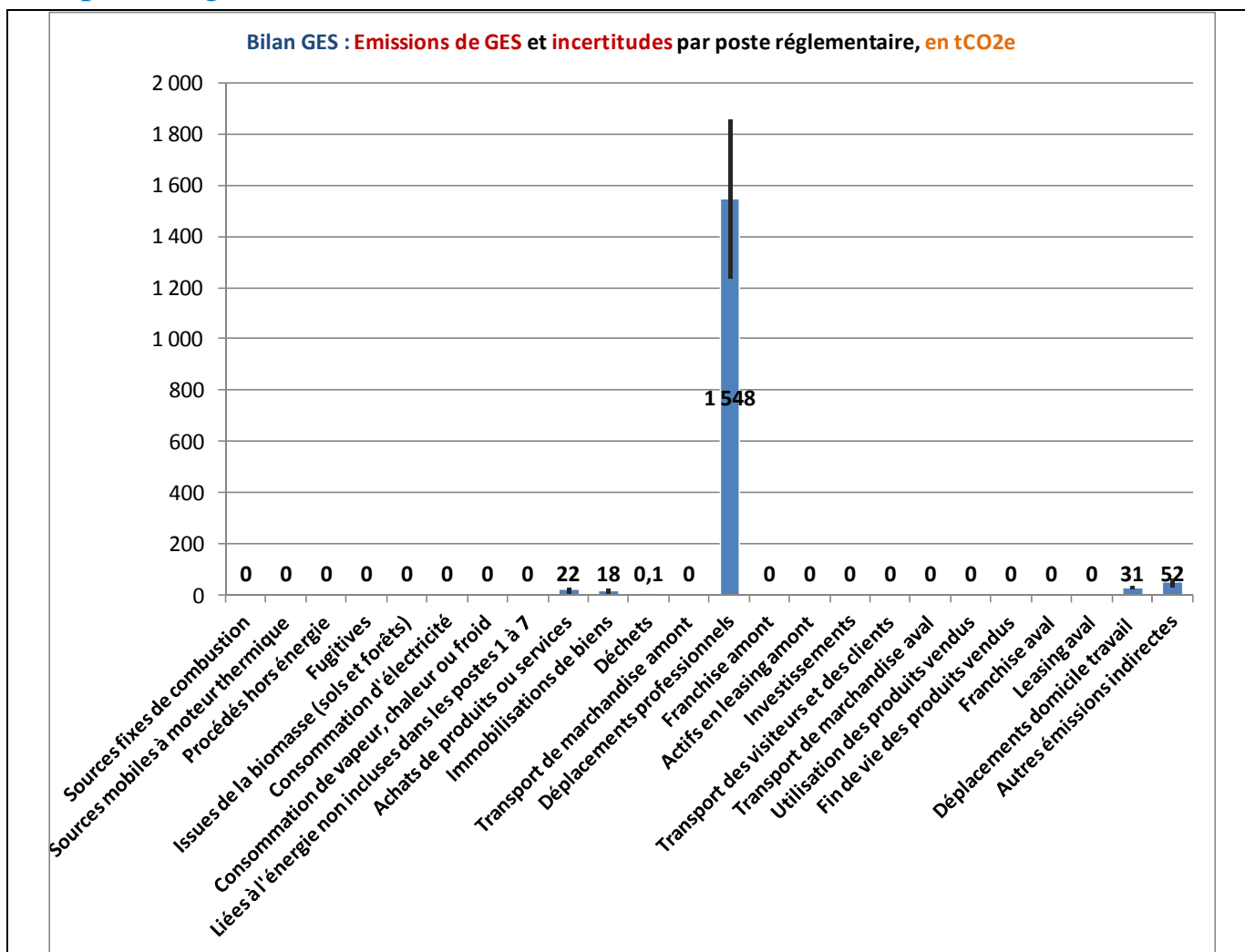
Par catégories



On constate que les postes d'émissions de GES sont, par ordre d'importance :

- déplacements domicile-travail et professionnels
- énergie consommée pour le chauffage et l'éclairage des locaux
- intrants : maintenance informatique, services divers (gardiennage, entretien, ...) et achats de fournitures
- immobilisation bâtiments, mobilier de bureau et matériel informatique
- déchets liés à la "vie du personnel" et aux consommables de bureau

Par poste réglementaire

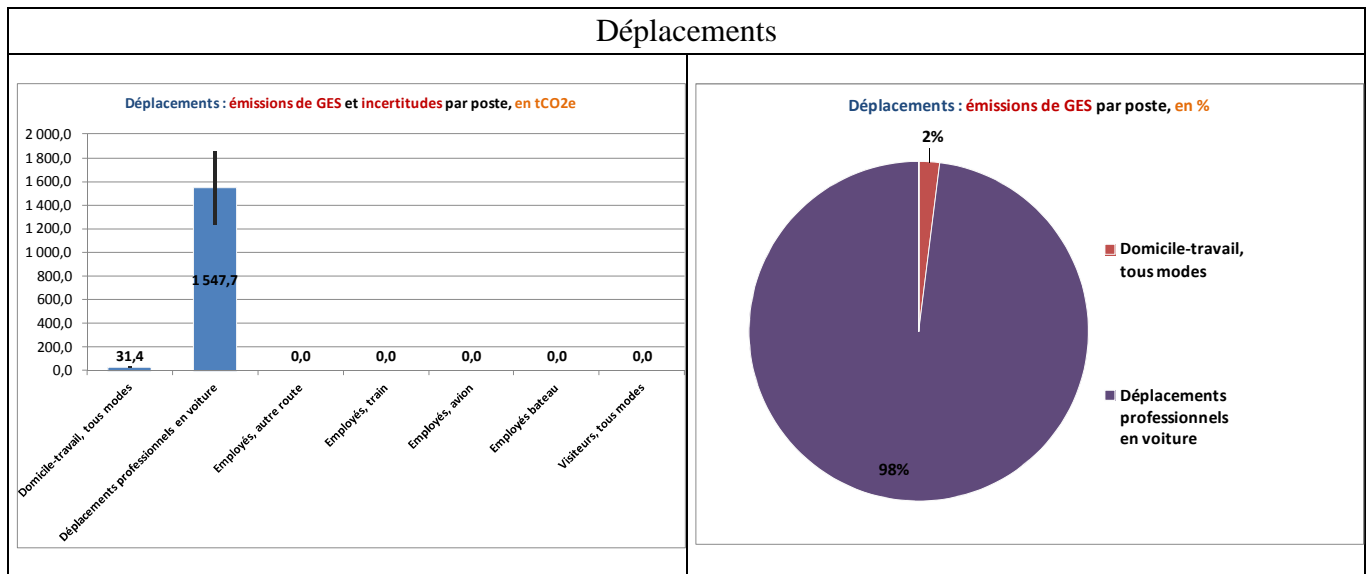


Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autres gaz (tonnes)	Total (t CO2e)	CO2 b (tonnes)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
		Sous total	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
		Sous total	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	9	Achats de produits ou services	0	0,0	0,0	0	21,7	0,0	10,1	0,0	
	10	Immobilisations de biens	0	0,0	0,0	0	18,4	0,0	9,2	0,0	
	11	Déchets	0	0,0	0,0	0	0,1	0,1	0,05	0,4	
	12	Transport de marchandise amont	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	13	Déplacements professionnels	1 508	0,7	0,1	0	1 547,7	0,0	309,5	0,0	
	14	Franchise amont	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	15	Actifs en leasing amont	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	16	Investissements	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	17	Transport des visiteurs et des clients	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	18	Transport de marchandise aval	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	19	Utilisation des produits vendus	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	20	Fin de vie des produits vendus	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	21	Franchise aval	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	22	Leasing aval	0	0,0	0,0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	23	Déplacements domicile travail	31	0,0	0,0	0	31,4	0,0	6,7	0,0	
	24	Autres émissions indirectes	41	0,1	0,0	0	52,1	0,0	16,8	0,0	
		Sous total	1 580	0,8	0,1	0	1 671	0,1	352	0,4	

On constate que :

- aucune des émissions ne fait partie des postes "obligatoires" (lignes 1 à 7 du tableau)
- parmi les "autres postes", seul le poste "déplacements professionnels" dépasse le seuil de 5% des émissions globales, qui impose une évaluation précise
- les émissions évitées portent sur le poste déchets et représentent 0,02% du Bilan global

Par postes générateurs de GES



Ce poste représente 94,5 % des émissions globales de GES.

On constate pour ce poste que les émissions de GES sont dues pour :

- 98% aux déplacements du personnel dans le cadre de leur mission
- 2% aux déplacements domicile-travail des salariés des différents sites

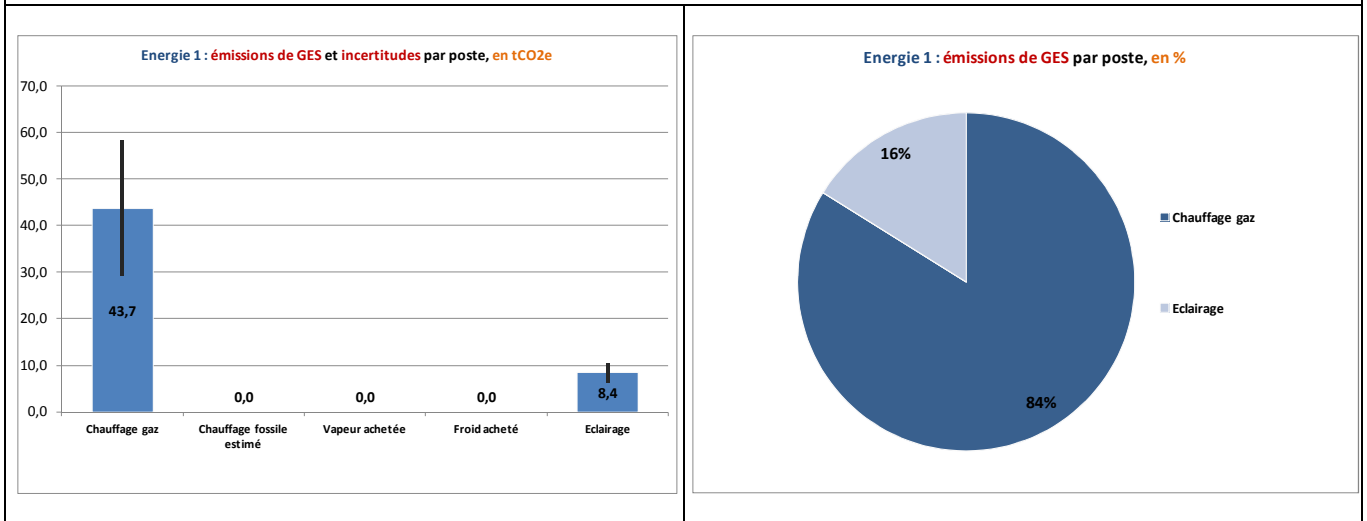
Pour des raisons logistiques (horaires de travail, localisation relative des personnes par rapport aux sites sur lesquels elles sont missionnées), l'essentiel des déplacements professionnels est réalisé en voiture. Pour des raisons financières évidentes, le recours au covoiturage ou aux transports en commun est déjà utilisé par certains salariés à leur initiative.

Une action d'optimisation de la localisation du personnel mis à disposition des entreprises par rapport à leur localisation pourrait cependant être envisagée, dans la mesure où elle n'est pas pénalisante en terme économique pour la structure, ni incompatible avec l'adéquation de la compétence au poste à pourvoir ou au délai de mise à disposition du personnel.

Elle sera détaillée dans le plan d'action.

En ce qui concerne les déplacements domicile-travail, des salariés qui en ont la possibilité utilisent déjà les transports en commun. D'autre part, l'impact des émissions liées à ce poste est très faible. On ne fixera donc pas d'objectif chiffré de réduction.

Energie



Ce poste représente 3,1 % des émissions globales de GES.

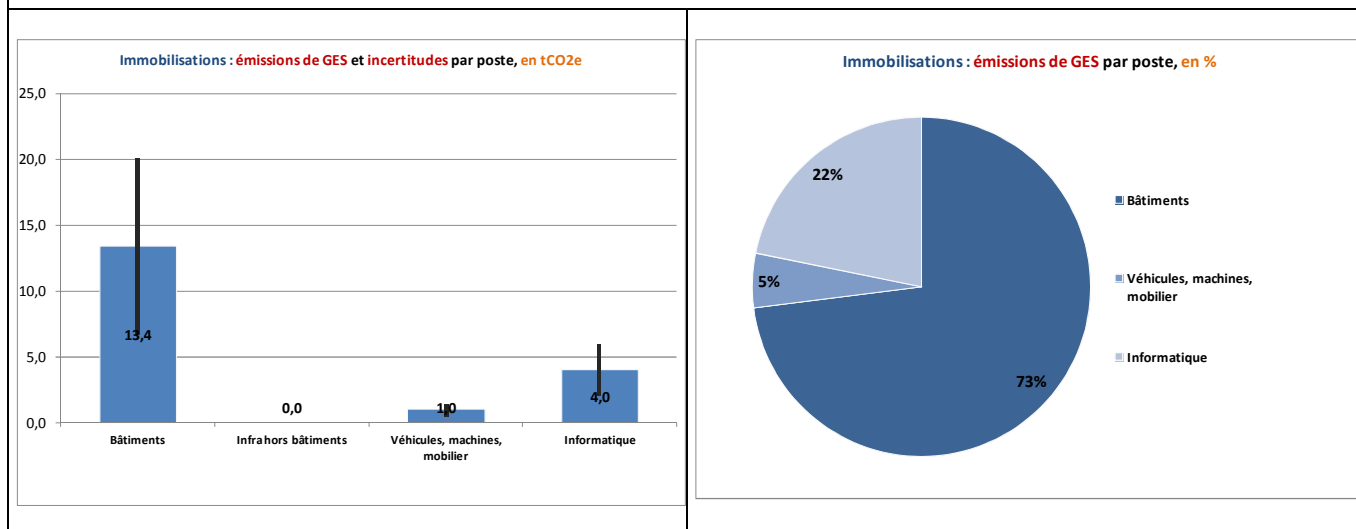
On constate pour ce poste que les émissions de GES sont dues pour :

- 84% à l'utilisation du gaz pour le chauffage
- 16% à l'utilisation de l'électricité pour l'éclairage

Il faut noter que ces 2 sources d'énergie ne sont pas les plus pénalisantes en termes d'émission de GES. La structure ne dispose pas sur ces 2 postes de moyen de maîtrise autre que la sensibilisation de son personnel sédentaire, puisque les locaux sont loués et que le poste énergie fait partie des charges locatives.

On ne pourra donc pas fixer d'objectif chiffré de réduction sur ce poste.

Immobilisations



Ce poste représente 1,1 % des émissions globales de GES.

On constate que ce poste concerne pour

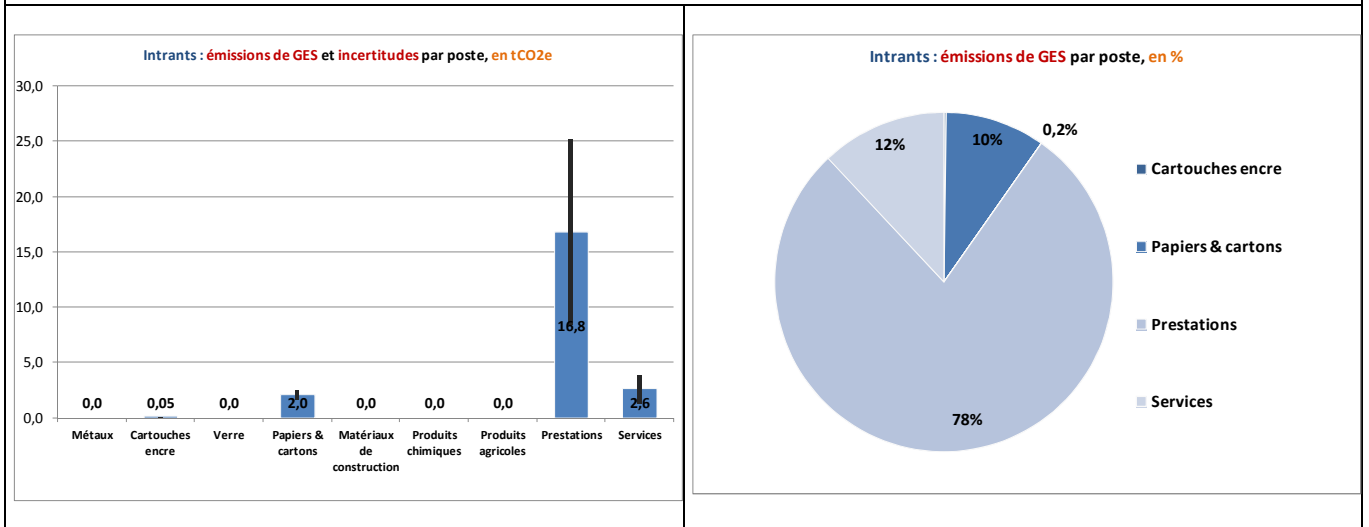
- 73 % les bâtiments
- 22 % le matériel informatique
- 5 % du mobilier

Les bâtiments sont loués.

L'ensemble du matériel informatique et du mobilier est utilisé pour exercer l'activité normale de la structure. Pour des raisons économiques évidentes, les achats sont optimisés et amortis sur plusieurs années.

Il semble donc difficile de pouvoir réduire ce poste de façon significative.

Intrants



Ce poste représente 1,1 % des émissions globales de GES.

On constate pour ce poste que les émissions de GES sont dues pour :

- 90% aux prestations techniques et informatiques, ainsi qu'aux achats de petit matériel
- 10% aux consommables encres et papier

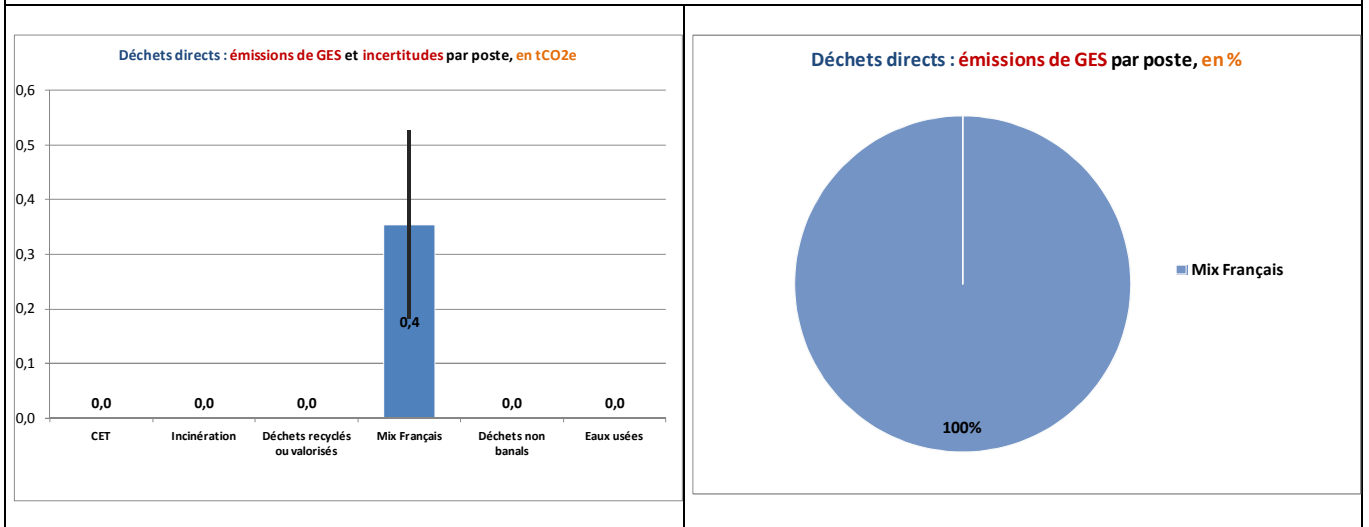
Les prestations techniques, dont une partie est incluse dans les charges locatives, représentent 40% du poste. Les prestations informatiques représentent également 40% du poste.

L'ensemble de ces prestations est nécessaire pour exercer l'activité normale de la structure dans de bonnes conditions. Il semble difficile de pouvoir les réduire de façon significative.

Les fournitures représentent 20% du poste.

Une action d'optimisation pourrait être envisagée. *Elle sera détaillée dans le plan d'action.*

Déchets



Ce poste représente 0,01 % des émissions globales de GES.

On constate que l'ensemble du poste, qui correspond à des déchets d'activité de bureau (papier, cartouches d'encre, petit matériel), est pris en charge par les services de collecte collectifs des locaux loués pour exercer l'activité de la structure. Il correspond donc au "mix français", et est traité comme une ordure ménagère moyenne.

La mise en place d'une action sur le poste "intrants", telle qu'envisagée au point précédent devrait permettre de réduire la production de déchets.

Cependant, compte tenu du manque de maîtrise de la structure sur les filières de traitement, et de la faible valeur relative des émissions de GES qu'il engendre, nous ne fixerons pas d'objectif chiffré sur ce poste.

VI. PLAN D'ACTION

La définition des axes stratégiques

Introduction

L'analyse qui précède a montré que les principaux postes sur lesquels la structure pourrait avoir un impact direct seraient :

- les déplacements du personnel dans le cadre de sa mission
- l'optimisation de la consommation des fournitures de bureau

Les pistes d'amélioration évoquées ci-dessus pour réduire les émissions de GES sont analysées dans les paragraphes qui suivent. Dans la mesure du possible, le terme des objectifs de réduction fixés est la mise à jour du B.E.G.E.S., soit mi 2015. L'étude qui sera réalisée à cette occasion permettra en effet de comparer les valeurs obtenues avec les actuelles.

Leur impact sera évalué par rapport aux émissions globales de la structure, qui représentent 1671 TéquCO₂.

Les pistes d'action

Action 1 : Réduction des déplacements professionnels

Les déplacements réalisés par le personnel dans le cadre de sa mission représentent 1548 TéquCO₂.

Si l'on fixe comme objectif de réduire les kilométrages parcourus annuellement de 5 à 10 %, le gain potentiel serait de l'ordre de 100 TéquCO₂, soit 6 % des émissions globales de GES.

Il faut cependant attirer l'attention sur le fait que la mise en œuvre de cette action sera limitée par les contraintes des clients (compétence du personnel mis à disposition, connaissance éventuelle du site, dates de début et de fin de mission, ...)

Action 2 : Réduction de la consommation de fournitures de bureau

Les consommations de papier et encre représentent 3,6 TéquCO₂.

Si l'on fixe comme objectif de réduire la consommation annuelle de 5 à 10 %, le gain potentiel serait de l'ordre de 0,3 TéquCO₂, soit 0,02 % des émissions globales de GES.

Plusieurs actions pourraient être développées rapidement, en particulier pour réduire la consommation de papier :

- recours à l'impression en noir et blanc, ainsi qu'en recto-verso de préférence grâce à un paramétrage systématique par défaut des différentes imprimantes
- optimisation des impressions grâce à une action de communication ciblée sur ce sujet

La hiérarchisation des actions envisagées et les résultats attendus

Poste	Emissions (TéqCO ₂)	Action	Importance (1 à 3)	Maîtrise (1 à 3)	Priorité (1 à 9)	Gain espéré (TéqCO ₂)
Déplacements						
Action 1	1548	Réduction des déplacements professionnels	3	1	3	100
Intrants						
Action 2	3,6	Réduction de la consommation de fournitures de bureau, et en particulier du papier et de l'encre	1	2	2	0,3
Global	1551,6					100,3

Nota concernant la cotation :

- niveau 1 = "faible"
- niveau 3 ou 9 = "fort"

Le gain potentiel à échéance 2015 représente 100,3 TéqCO₂, soit 6 % des émissions de la structure telle que définie en introduction (1671 T équ CO₂).

Le Plan d'Action

Définition

Les axes stratégiques évoqués au § précédent et validés, seront classés par ordre de priorité décroissant.

Pour chacun de ces axes seront ensuite définis :

- Les actions à mettre en œuvre pour pouvoir le réaliser
- le planning prévisionnel et le nom du pilote de sa réalisation
- les objectifs de gain en émissions de GES
- les modalités de suivi

Contenu

Le Plan d'action récapitulera pour chaque action identifiée :

- Le poste concerné
- Les objectifs à court et long terme
- la définition détaillée de l'action et des contraintes afférentes
- le nom du ou des pilote(s) de leur réalisation
- le délai prévisionnel de sa réalisation
- son état d'avancement

L'avancement de ce plan d'action sera suivi régulièrement. Ce suivi comportera :

- la vérification de la mise en œuvre des actions définies
- leur efficacité dans le temps
- la redéfinition des actions dont l'efficacité est insuffisante ou qui n'ont pas pu être mises en œuvre

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1	Renseignement des tableurs
Annexe 2	Synthèse des informations collectées et utilisées pour renseigner les tableurs

ANNEXE 1

ANNEXE 2